

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES
MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT

Résumé de l'évaluation

Juin 2013

1. IDENTIFICATION DES PROGRAMMES, DU DÉPARTEMENT ET DE LA FACULTÉ

1. Maîtrise en gestion de l'environnement et ses cheminements
2. Diplôme en gestion de l'environnement (DGE)

Le Centre universitaire de formation en environnement (CUFE) est composé des facultés suivantes :

- Faculté d'administration
- Faculté de droit
- Faculté d'éducation
- Faculté de génie
- Faculté des lettres et sciences humaines
- Faculté de médecine et des sciences de la santé
- Faculté des sciences

2. SOMMAIRE DE LA DESCRIPTION DES PROGRAMMES ÉVALUÉS

Les programmes de formation de 2^e cycle en environnement du CUFE sont adaptés aux besoins de la société et du marché de l'emploi. Ils sont élaborés selon une approche programme soutenue par une approche par compétences, ce qui constitue le fondement des enseignements offerts par le CUFE. Ils permettent une intégration interdisciplinaire des apprentissages, puisque les étudiantes et les étudiants viennent de différentes disciplines (administration, droit, biologie, géographie, génie, urbanisme, etc.) de même que le développement de compétences professionnelles appliquées au marché de l'emploi. Ainsi, en plus d'acquérir des connaissances indispensables au domaine, les étudiantes et les étudiants développent une capacité à les utiliser dans un contexte réel de pratique professionnelle. Les programmes mettent l'accent sur plusieurs aspects de la gestion environnementale et du développement durable (poser un diagnostic sur une situation, élaborer des actions, une stratégie, un plan ou un programme d'intervention), et ce, dans un contexte de travail collaboratif en équipe multidisciplinaire. La communication et le développement professionnel font aussi partie des compétences transversales développées dans ces programmes.

La maîtrise en environnement propose une pluralité de cheminements. Le programme de maîtrise en gestion de l'environnement compte sept cheminements allant de 45 crédits, pour les cheminements de type cours avec stage ou sans stage, à 75 crédits pour les cheminements de type cours en gestion de l'environnement avec stage-double diplôme. Le cheminement de type recherche compte quant à lui 45 crédits.

Le diplôme en gestion de l'environnement compte 31 crédits. Les étudiantes et les étudiants ayant complété avec succès ce dernier peuvent faire une demande d'admission au programme

de maîtrise en environnement avec cheminement en gestion de l'environnement – formation continue. Les 31 crédits obtenus au diplôme peuvent être reconnus à la maîtrise.

3. LE PROCESSUS D'AUTOÉVALUATION

PRÉDIAGNOSTIC

Le prédiagnostic a été réalisé entre octobre 2011 et février 2012. Il a été approuvé par le comité d'évaluation périodique (CEP) en mars 2012, par le comité des programmes en avril 2012 et par le comité des doyennes et doyens du CUFÉ en juin 2012.

En résumé, le prédiagnostic a permis de confirmer que les programmes de 2^e cycle évalués étaient reconnus, pertinents et adaptés aux besoins de la société et du marché du travail. Par son processus d'amélioration continue, le CUFÉ a réussi au fil des années à mettre en place une structure de gestion et des outils lui permettant d'harmoniser les pratiques d'enseignement tout en assurant une cohérence globale et transversale à travers les programmes. Les contenus de cours de même que la qualité de l'enseignement et de l'encadrement offerts sont grandement appréciés par les étudiantes et les étudiants. Toutefois, certains défis s'imposent. Avec l'ajout de cours, de cheminements et, depuis peu, d'un baccalauréat en études de l'environnement, le CEP a souligné l'importance d'actualiser les finalités et les compétences de la maîtrise de manière à assurer la cohérence de l'approche programme et à bien les différencier du baccalauréat.

Par ailleurs, entre 2004 et 2012, une augmentation significative des effectifs étudiants a été enregistrée et parallèlement, une augmentation des exclusions a été notée, ce qui a mené le CEP à s'interroger sur la nécessité de resserrer les conditions d'admission pour assurer la qualité des étudiantes et des étudiants admis. Le CEP a voulu précisément vérifier si la diminution de la moyenne minimale requise à l'admission de 3,0 à 2,7 avait pu engendrer cette hausse des exclusions. De plus, de manière à pouvoir affirmer que la croissance des effectifs n'est pas une menace à la qualité de la formation offerte et à la qualité de l'enseignement, la pertinence d'une capacité restreinte pour le programme de maîtrise en environnement a été évaluée de même que les risques au niveau du recrutement du personnel enseignant.

D'autre part, plusieurs aspects de l'internationalisation en lien avec le *Plan Réussir 2010-2015* de l'UdeS ont suscité des questionnements de la part du CEP, notamment le cheminement international de la maîtrise en environnement. Ce dernier doit être revu en fonction des besoins actuels du marché de l'emploi. Afin d'identifier les mesures nécessaires à la réussite des étudiantes et des étudiants internationaux et immigrants, une investigation a été jugée nécessaire, car malgré les nombreuses actions mises en place, peu de résultats probants ont été obtenus. Le développement d'un cheminement bilingue et de différents partenariats avec des universités anglophones a aussi été envisagé étant donné l'importance de cette langue. Enfin, le processus d'évaluation a permis de constater que la gestion actuelle de la maîtrise en

environnement de type recherche permet difficilement de la distinguer des programmes de recherche disciplinaires, et ce, malgré les efforts réalisés à cet effet. Le CEP et particulièrement le comité des programmes se sont interrogés sur les mesures pouvant être mises en place pour dynamiser ce cheminement.

Voici donc les quatre principaux enjeux retenus pour l'évaluation ciblée :

1. Comment les finalités et les compétences des programmes pourraient mieux répondre aux besoins de la société et du marché du travail actuel et futur?
2. Comment s'assurer que la croissance du CUFE ne soit pas une menace à la qualité de la formation offerte et à la qualité des diplômées et des diplômés?
3. Comment le CUFE peut-il participer à l'Axe 1 de l'UdeS « *Ouvrir les frontières* »?
4. Quelle est la place de la maîtrise en environnement de type recherche à l'UdeS? Comment différencier cette maîtrise des maîtrises de type recherche disciplinaire?

À ces enjeux se sont ajoutées deux questions institutionnelles, libellées de la manière suivante :

Question institutionnelle # 1 – Quelle place donnez-vous aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'enseignement, ainsi qu'à l'enseignement à distance dans ce programme et ses divers cheminements?

Question institutionnelle # 2 – Étant donné l'origine variée des chargées de cours et des chargés de cours, comment vous assurez-vous du respect de l'orientation du programme et d'une certaine harmonisation des pratiques d'enseignement? Avez-vous mis en place un dispositif de suivi ou d'accompagnement de ce personnel?

ÉVALUATION CIBLÉE

Pour répondre à ces questions et pour s'assurer de la validité des constats et des recommandations, une méthodologie a été adoptée et mise en œuvre par le CEP. Un sondage (ayant obtenu un taux de réponse de près de 30 %) a été réalisé à l'automne 2012 auprès de 1 336 diplômées et diplômés du CUFE, 473 employeurs et 81 membres du personnel enseignant. Le sondage a permis de valider l'adéquation des programmes face aux besoins de la société et du marché de l'emploi, ainsi qu'à récolter de l'information liée au profil professionnel des diplômées et des diplômés et au marché de l'emploi. Par ailleurs, un groupe de travail mis en place par le Service des stages et du placement de l'UdeS a également été sollicité de manière à valider la pertinence des programmes du CUFE de même que la facilité de placement des étudiantes et des étudiants du CUFE. D'autres rencontres avec la coordonnatrice des stages du volet international et le directeur de l'ARIUS ont eu pour objectif d'évaluer les possibilités de développement et d'amélioration en lien avec l'internationalisation. La directrice du Centre de langues a aussi été rencontrée afin d'identifier les conditions de succès des étudiantes et des étudiants internationaux non francophones. Le CUFE a également réalisé un atelier de réflexion

portant sur la finalité et les compétences du cheminement en gestion de l'environnement de la maîtrise en environnement auquel une trentaine d'enseignantes et d'enseignants ont participé. Enfin, de manière à anticiper sur une période de 10 ans, les enjeux et thématiques, les principaux acteurs, les compétences et les facteurs susceptibles de faire évoluer les besoins de la société et du marché du travail, une quinzaine d'experts de haut niveau en environnement et développement durable ont été rencontrés à Longueuil et à Sherbrooke. Globalement, ce processus a permis de mener à l'établissement de 21 recommandations et de 40 actions par le CEP.

Les recommandations permettent de répondre dans leur ensemble aux 4 enjeux ainsi qu'aux questions institutionnelles. Parmi les plus significatives, on notera la recommandation de mettre à jour les finalités, les compétences et l'offre de cours de façon à amener les futures diplômées et les futurs diplômés du CUFÉ à développer davantage leur autonomie, à appliquer une démarche d'analyse rigoureuse, à pousser suffisamment leur réflexion et à initier des changements.

Il est également recommandé de maintenir le *statu quo* quant aux conditions d'admission puisque les analyses ont démontré que la moyenne à l'admission n'était pas un gage direct de succès. Un suivi régulier de la performance étudiante a été jugé suffisant pour assurer la réussite des étudiantes et des étudiants. Le CEP a également recommandé de maintenir l'objectif de développement des compétences pédagogiques du personnel enseignant et de demeurer proactif au niveau du recrutement d'enseignantes et d'enseignants de haut niveau.

Dans le contexte de l'internationalisation de l'UdeS, il est recommandé de maintenir les éléments du programme qui permettent d'offrir aux étudiantes et aux étudiants une expérience internationale, tout en remplaçant le cheminement international par un profil de sortie. De plus, pour maximiser la réussite des étudiantes et des étudiants internationaux, des outils devront être développés telles l'instauration de cours *Réussir* adaptés au profil des étudiantes et étudiants internationaux et immigrants et d'une session d'immersion en français pour les étudiantes et étudiants internationaux non francophones. Le CEP a également recommandé le développement d'un cheminement bilingue avec une université partenaire. Enfin, de façon à dynamiser le cheminement maîtrise de type recherche multidisciplinaire en environnement et à appuyer les professeures-chercheuses et les professeurs-chercheurs en environnement et développement durable de l'Université, il a été recommandé de mettre de l'avant des actions concertées (activités de réseautage, de promotion, de rayonnement et de diffusion de l'expertise existante) avec l'Observatoire de l'environnement et du développement durable.

4. L'ÉVALUATION EXTERNE

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes, le 2 mai 2013, le CUFÉ a reçu la visite de deux experts externes, messieurs Pierre De Coninck et Michel Bourbonnière.

Monsieur Pierre De Coninck

Professeur titulaire

Université de Montréal

Tél. : 514 343-7909

pierre.de.coninck@umontreal.ca

Monsieur Michel Bourbonnière

Gestionnaire corporatif développement durable

Société de transport de Montréal (STM)

Tél. : 514 280-9761

michel.bourbonniere@stm.info

Les avis des deux experts sont unanimes à reconnaître la rigueur de la démarche d'évaluation et la qualité des documents soumis à leur examen. Les experts ont souligné l'objectivité et les nuances apportées dans l'analyse.

Globalement, les avis formulés par ces deux experts auront permis de dégager plusieurs recommandations et suggestions qui ont été en large majorité intégrées au plan de réalisation des recommandations. Certains de ces éléments ont porté sur des contenus de cours spécifiques à inclure à la formation, alors que d'autres contribueront à la réflexion sur les finalités et les compétences du programme.

5. LE RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION

En conclusion au processus d'évaluation, les recommandations suivantes ont été retenues et elles sont présentées en fonction des quatre enjeux soulevés :

Enjeu # 1 – Comment les finalités et les compétences des programmes pourraient mieux répondre aux besoins de la société et du marché du travail?

Recommandation 1 : Mettre à jour les finalités et les compétences des programmes en intégrant les notions suivantes : agent de changement, autonomie, leadership et éthique.

Recommandation 2 : Mettre à jour l'offre de cours en accentuant l'intégration des éléments suivants : gestion, structure organisationnelle, approche systémique, processus décisionnel, travail collaboratif, leadership, éthique.

Recommandation 3 : Mettre à jour l'offre de cours en bonifiant les volets social, technique et législatif.

Recommandation 4 : Bonifier l'offre de cours en intégrant les enjeux en émergence tels que l'aménagement durable du territoire et les enjeux environnementaux du nord québécois.

- Recommandation 5 : Mettre à jour l'offre de cours en bonifiant l'intégration de certains enjeux tels que les changements climatiques, l'énergie, la gestion des matières résiduelles, l'économie de l'environnement, la gestion de l'eau et les écosystèmes.
- Recommandation 6 : Actualiser l'offre de cours en fonction des statistiques de fréquentation des dernières années.
- Recommandation 7 : Ne pas donner suite au développement d'un cheminement technique de la maîtrise en environnement.
- Recommandation 8 : Revoir les compétences des différents cheminements de la maîtrise en environnement lorsque les nouvelles finalités et les compétences seront adoptées.

Enjeu # 2 – Comment s'assurer que la croissance constante du CUFÉ ne soit pas une menace à la qualité de la formation offerte et à la qualité des diplômées et des diplômés?

- Recommandation 9 : Maintenir le *statu quo* quant aux conditions d'admission du programme de maîtrise en environnement.
- Recommandation 10 : Maintenir l'objectif de développement des compétences pédagogiques du personnel enseignant.
- Recommandation 11 : Demeurer proactif au niveau du recrutement d'enseignantes et d'enseignants de haut niveau.
- Recommandation 12 : Favoriser la participation professorale et facultaire dans les programmes du CUFÉ.
- Recommandation 13 : Assurer un environnement de formation optimal aux étudiantes et étudiants.
- Recommandation 14 : Maintenir à jour les connaissances relatives aux besoins de la société et du marché de l'emploi en environnement.

Enjeu # 3 – Comment le CUFÉ peut-il participer à l'Axe 1 de l'UdeS : « Ouvrir les frontières »?

- Recommandation 15 : Développer un cheminement bilingue et différents partenariats avec une ou des universités anglophones.
- Recommandation 16 : Remplacer le cheminement international de la maîtrise en environnement par un profil de sortie, en maintenant les éléments actuellement en place.

Recommandation 17 : Développer des outils pour faciliter le succès des étudiantes et des étudiants internationaux.

Enjeu # 4 – **Quelle est la place de la maîtrise en environnement de type recherche à l’UdeS? Comment différencier cette maîtrise des maîtrises de type recherche disciplinaires?**

Recommandation 18 : Poursuivre les démarches pour développer le cheminement maîtrise de type recherche multidisciplinaire en environnement.

Recommandation 19 : Poser des actions pour appuyer les professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs dans le développement de projets de recherche interdisciplinaire en environnement.

Question institutionnelle # 1

Quelle place donnez-vous aux technologies de l’information et des communications (TIC) dans l’enseignement, ainsi qu’à l’enseignement à distance dans ce programme et ses divers cheminements?

Recommandation 20 : Se tenir informé des mesures institutionnelles instaurées pour faciliter le développement de formations à distance de qualité.

Question institutionnelle # 2

Étant donné l’origine variée des chargées de cours et des chargés de cours, comment vous assurez-vous du respect de l’orientation du programme et d’une certaine harmonisation des pratiques d’enseignement? Avez-vous mis en place un dispositif de suivi ou d’accompagnement de ce personnel?

Recommandation 21 : Maintenir et améliorer, au besoin, les pratiques mises en place pour assurer le respect de l’orientation des programmes et l’harmonisation des pratiques d’enseignement.

Le plan de réalisation des recommandations a été adopté par le comité des doyennes et doyens du CUFE le 26 juin 2013.

6. LES DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES

Le rapport final, le plan de réalisation des recommandations et le résumé de l’évaluation ont été adoptés par le comité des doyennes et doyens du CUFE lors de sa séance du 26 juin 2013.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en septembre 2013. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité et la pertinence du programme.

Le rapport d'évaluation périodique du programme de maîtrise en environnement, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et les rapports des experts externes ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 30 octobre 2013.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2013, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en environnement, du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE).

Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes